

gressistes désignés d'avance et dont les noms figuraient au programme. Une foule d'idées pratiques et d'aperçus nouveaux furent ainsi soumis à l'attention des instituteurs et des institutrices. Nul doute que ces congrès ont beaucoup de bon et qu'ils profitent au corps enseignant. Aussi nous sommes heureux de constater que nos instituteurs bilingues les apprécient et y viennent chaque année en grand nombre de toutes les parties de la province.

Comme la veille la conférence du soir réunit une assistance nombreuse et sympathique. Plusieurs membres du clergé étaient présents et une adresse fut présentée à Mgr F.-A. Dugas, P. A., V. G., représentant de S. G. Mgr l'Archevêque. *La langue que nous parlons*: tel fut le sujet que développa avec beaucoup de verve et d'humour le R. P. Théophile Hudon, S. J., professeur de Rhétorique au collège de Saint-Boniface. Le conférencier démontra que la langue communément parlée dans les campagnes canadiennes-françaises n'est pas un patois, mais du pur français. Il a lui-même noté dans les meilleurs auteurs français plus de quinze cents expressions usitées parmi nos populations. Il en a donné de nombreux exemples tirés de Madame de Sévigné, de Louis Veuillot, d'Alphonse Daudet et de plusieurs autres écrivains français dont les noms font autorité en fait de langage.

RÉSOLUTIONS.

1. Les instituteurs bilingues français-anglais renouvellent leur conviction déjà exprimée l'année dernière que la demi-heure donnée pour l'instruction religieuse est insuffisante pour aider efficacement à la formation de l'enfance et demandent respectueusement à qui de droit de leur laisser une plus grande latitude à cet égard et en ce qui concerne les exercices religieux dans l'école.

2. Ils renouvellent aux autorités compétentes leur demande de donner un assistant aux Inspecteurs des écoles bilingues françaises-anglaises.

3. Ils émettent le vœu que le programme des études autorise les instituteurs à puiser dans l'histoire du Canada des sujets de lecture, de conversation et de narration pour les élèves des classes inférieures.

4. Considérant qu'il est injuste d'accorder des permis avant que tous les instituteurs diplômés ne soient placés, l'Association demande que le Département d'éducation n'accorde aucun permis sans avoir préalablement consulté les Inspecteurs.

5. Les membres de l'Association s'engagent à user de leur influence auprès des commissaires pour obtenir dans les écoles rurales un meilleur système de chauffage et de ventilation et le remplacement duseau ordinaire par des fontaines-filtres et des tasses individuelles.

6. Etant donné que l'exode des jeunes gens vers les villes est regrettable, il est résolu que partout où la chose est possible on établisse des jardins scolaires pour inculquer l'amour du sol à la génération qui pousse et l'attacher à la vie de la campagne.